



DEPARTEMENT DE L'ORNE
MAIRIE de
VALFRAMBERT
61250

☎ 02.33.29.08.34

PROCES VERBAL DE REUNION

Conseil Municipal du Lundi 11 décembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 11 décembre à 20 heures, le **Conseil Municipal de la Commune de VALFRAMBERT**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Valframbert dans la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Francis AIVAR, Maire de Valframbert.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 7 décembre 2023

Etaient présents : Hubert de Beauregard, Jean-Paul Saint-Germain, Marie-Odile Duval, Eric Leroy, Michèle Honniball, Régine Barberon, Francine Thefaine, Ouarda Kedjam, Dominique Brionne, Roselyne Guillaume, Julien Bourgault, Claude Lambert, Bertrand Mansonn Michel Maillard.

Absents excusés : Michel Maillard (pouvoir à Jean-Paul Saint-Germain), Marc Lorand Brionne

Nombre de		
Membres	Présents	Votants
15	15	15

DELIBERATION – PRIME DE POUVOIR D'ACHAT POUR LES AGENTS COMMUNAUX

Monsieur le Maire commence par lire la note d'information sur la prime « exceptionnelle » de pouvoir d'achat relative au décret 2023-1006 du 31 octobre 2023 portant création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents publics de la fonction publique territoriale.

Monsieur le Maire présente le dispositif : la prime de pouvoir d'achat est un dispositif exceptionnel créé pour soutenir le pouvoir d'achat des agents publics de la FPT qui perçoivent une rémunération annuelle brute inférieure ou égale à 39.000 euros au titre de la période courant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023.

Le premier adjoint au Maire demande à la secrétaire de mairie de sortir de la réunion le temps des débats, puisque directement concernée par le sujet.

Bien qu'elle ne soit pas obligatoire dans la FPT, représentant un véritable coup de pouce pour les agents, bon nombre de collectivités ont souhaité la mettre en œuvre et ont dû présenter les modalités retenues au Comité Social Territorial avant une quelconque délibération. Les modalités présentées par la Collectivité de Valframbert ont été établies par le Maire, Chef du Personnel, selon les montants maxi proposés en fonction des tranches salariales : elles ont été validées par le Comité Social Territorial du CDG61.



DEPARTEMENT DE L'ORNE
MAIRIE de
VALFRAMBERT
61250

☎ 02.33.29.08.34

A la question peut-on donner cette prime à certains et pas à d'autres :

Monsieur le Maire a répondu que le décret ne comporte aucune disposition permettant aux organes délibérants de moduler le montant de la prime de pouvoir d'achat selon des critères qu'ils auraient choisis comme, par exemple, la manière de servir. Le critère retenu est la rémunération des agents selon le décret n°2023-1006 du 31 octobre 2023.

Monsieur le Maire annonce donc que le **montant total réparti entre les agents représente 3050 euros bruts**. Il demande aux élus de bien vouloir se prononcer sur la validation de cette prime exceptionnelle de pouvoir d'achat.

La majorité des élus a décidé de ne pas délibérer, souhaitant d'abord réunir la commission ressources humaines afin d'étudier les fondements de cette prime et les modalités de calcul.

A ce jour, la date de ladite commission reste à confirmer.

DELIBERATION – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL A LA MEDIATHEQUE

La convention de mise à disposition de l'agent de la médiathèque est lue par Monsieur le Maire. Une erreur a été détectée sur le nombre d'heures effectuées, qui n'est pas de 7 heures mais de 7,5 heures. La modification sera demandée à la CUA. Ceci ne modifie en rien le temps passé pour la médiathèque, soit 19,91% de son temps non complet de 29 heures 53.

Il est fait allusion par l'élue en charge de la médiathèque d'une convention existante par le passé où l'agent en question aurait eu des heures prévues en sus pour ce qui concerne le temps passé à l'achat des livres notamment, nécessitant que ce soit fait en dehors des heures d'ouverture de la médiathèque.

Or, depuis 2019, le temps alloué n'a pas été modifié ; il est de 7,5 heures par semaine (hors vacances scolaires).

Par contre, depuis la rentrée scolaire 2021-2022, l'agent en question a une réserve d'heures dédiées à la médiathèque dans le cadre de ses missions hors ouverture de la médiathèque, pris en charge par la commune de Valframbert. Cette année scolaire 2023-2024 ne déroge pas à cette mise à disposition d'heures évaluées à date à 7 heures, mais qui pourront éventuellement être revues à la hausse en fonction des besoins, uniquement sur accord de Monsieur le Maire.

Il faut noter que cette réserve d'heures vient impacter les heures d'entretien dédiés à l'école.

L'élue en charge de la médiathèque mentionne une réunion avec la CUA durant laquelle certains ont remis en cause les montants facturés pour la mise à disposition du personnel, les heures d'entretien dédiées à la médiathèque, ainsi que les frais d'énergie facturés.



DEPARTEMENT DE L'ORNE
MAIRIE de
VALFRAMBERT
61250

☎ 02.33.29.08.34

Monsieur le Maire a répondu que toutes les factures et justificatifs sont adressés à la CUA qui vérifie et valide la demande de remboursement.

Pour information des élus du Conseil :

Janvier à décembre 2022	Janvier à décembre 2021
Traitement : 5.697,00 €	Traitement : 5.399,83 €
Ménage : 727,60 €	Ménage : 707,60 €
Electricité : 2.294,49 €	Electricité : 1.634,81 €

A compter de 2024, une autre répartition est prévue sur les factures d'énergie en fonction des m2 d'occupation, sachant que le compteur d'électricité dessert actuellement une partie de l'école ainsi que la médiathèque. La convention est en train d'être révisée par les services de la CUA après un travail collaboratif avec le service administratif de Valframbert.

PLANNING DES REUNIONS DE BUREAU ET CONSEILS MUNICIPAUX 2024

REUNIONS DE BUREAU 20h00		CONSEIL MUNICIPAL 20h00
		Ensemble des Elus
		Lundi 8 janvier
Mardi 6 février		Lundi 12 février
Mardi 5 mars		Lundi 11 mars
		Lundi 8 avril Vote du budget
Mardi 7 mai		Lundi 13 mai
		Lundi 10 juin
Mardi 2 juillet		Lundi 8 juillet
		Lundi 9 septembre
Mardi 1 ^{er} octobre		Lundi 7 octobre



DEPARTEMENT DE L'ORNE
MAIRIE de
VALFRAMBERT
61250

☎ 02.33.29.08.34

		Mardi 12 novembre
Mardi 3 décembre		Lundi 9 décembre

Commission finances : le 17 janvier à 20h00, le 20 février 2024 à 20h00 à la mairie de Valframbert.

MAISON DEPARTEMENTALE DE L'AUTONOMIE

Monsieur le Maire informe avoir reçu, accompagné de M. Eric Leroy, le Président de la caisse locale du Crédit Agricole d'Alençon, partenaire de « sept familles », structure de construction de colocations de seniors, en vue d'un projet d'aménagement éventuel.

DIVERS

LES CONTRATS

Le Conseiller délégué M. Lambert indique que des négociations, avec la participation du service administratif de la commune, ont été amorcées avec l'entreprise de vérification des installations électriques et gaz des bâtiments communaux. Une proposition est attendue qui permettrait de revenir au tarif de 2020, soit une économie de plusieurs centaines d'euros.

Monsieur le Maire ajoute au compte-rendu la négociation faite par la secrétaire de mairie sur le contrat ascenseur qui permet une économie de 2000 euros par an. Une négociation avec l'entreprise des Espaces Verts est également prévue en décembre.

Ce travail sur les contrats, initialement sous la responsabilité d'un adjoint, a été amorcé récemment par le service administratif et se poursuivra sur 2024 si nécessaire sur demande de Monsieur le Maire.

PROBLEME DE CHAUFFAGE SALLE POLYVALENTE

Des problèmes récurrents de chauffage sont constatés à la salle polyvalente (salle 2) depuis plusieurs semaines, situation problématique pour les associations et les privés qui louent la salle 2. L'agent communal s'assure plusieurs fois par jour que le chauffage est bien en état de marche en attendant les réparations.

La société en charge de la maintenance a détecté des pièces défectueuses et doit très prochainement adresser un devis à la mairie.

